

Dispense d'abstinence

POUR LA FÊTE DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL

Son Excellence le Délégué apostolique a communiqué à l'archevêché une dépêche de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande, annonçant que le Saint Père a bien voulu dispenser de l'abstinence pour la fête des saints apôtres Pierre et Paul, qui, cette année, tombe le vendredi.

Consultation et réponse

On nous a demandé ce qu'on devait faire entendre par *boissons enivrantes* dans le Règlement de la Société de Tempérance promulguée par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

La réponse est qu'on doit entendre par là toutes les boissons alcooliques : vins, bières, et à plus forte raison les boissons fortes distillées.

Chronique diocésaine

— NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé Albert Labrecque a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec, et M. l'abbé S. Bélanger, sous-aumônier des Sœurs de la Charité à Québec.

— PRÊTRE DÉCÉDÉ. Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé L.-G. Fournier, autrefois curé de Broughton, et, dans ces dernières années aumônier de l'hôpital Sainte-Marie, à Duluth, Minn., arrivé depuis quelques jours à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec, y a succombé mardi matin, âgé de 69 ans, à une maladie qui le minait depuis quelque temps. Le défunt a été inhumé jeudi, à l'Islet, sa paroisse natale. Il était de la Congrégation du collège Sainte-Anne de la Pocatière.

— CONVALESCENCE. En revanche nous avons le plaisir d'annoncer que la santé de M. l'abbé Georges Côté, curé de Sainte-Croix, s'améliore rapidement, et que le bon Dieu semble vouloir le conserver encore longtemps à l'affection de ses paroissiens.

M. le Directeur de la *Semaine Religieuse* reviendra à l'archevêché à la fin de cette semaine.

— LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT. Dimanche dernier, malgré les pronostics des journaux, il faisait un temps idéal.